

L'administration communale d'Awans constitue une réserve de recrutement pour des

Préposé(e)s aux garderies (H/F/X)

1. Description

Notre commune constitue une réserve de recrutement de Préposé(e)s aux garderies du matin, du midi, du soir et du mercredi après-midi pour les différentes écoles communales de l'entité.

Sous la responsabilité de la Direction scolaire, l'agent préposé à la surveillance assure l'accueil et l'encadrement de manière stimulante et épanouissante des enfants de 2,5 ans à 12 ans le matin, pendant et après le repas de midi, le soir, ainsi que le mercredi après-midi.

L'agent veille à la sécurité des enfants (en garderie, en classe, dans la cour de récréation) par une surveillance active et participative.

2. Missions

Les missions de l'agent consisteront, entre autres, à :

- Favoriser la citoyenneté et le vivre ensemble ;
- Gérer les situations conflictuelles de manière constructive et appropriée ;
- Participer aux formations organisées dans le cadre de la fonction ;
- Utiliser le matériel éducatif ainsi que les locaux « en bon père de famille » et veiller au respect de ceux-ci par les enfants ;
- Contacter les personnes adéquates en cas de problèmes ou de difficultés (hiérarchie, services de l'administration) ;
- Faire respecter les règles élémentaires de politesse et de convivialité ;

Pour la garderie de midi :

- Faire respecter les règles élémentaires d'hygiène ;
- Aider et surveiller les enfants durant les repas ;
- Assurer la distribution des repas et veiller à ce que tous les enfants mangent ;

3. Compétences

- Communiquer aisément, poliment et respectueusement avec tous les intervenants (élèves, parents, collègues, hiérarchie, ...) ;
- Faire preuve de réserve et de discrétion ;
- Animer des groupes d'enfants (créativité) ;
- Faire preuve de réactivité ;

4. Profil

- Avoir un intérêt pour le travail avec des enfants ;
- Bonne présentation et langage correct ;

- Ponctualité ;
- Sens des responsabilités ;
- Connaître les besoins de l'enfant et son développement global (physique, cognitif, affectif et social) ;
- Une formation ou expérience dans le domaine constitue un atout ;
- Capacité à travailler en horaire coupé ;

5. Conditions requises pour l'entrée en fonction

- Être en possession d'un certificat de bonnes vies et mœurs n'entravant pas le travail avec des jeunes enfants (modèle 2) ;
- Être au minimum en possession du CESI ;
- Habiter à proximité de la Commune d'Awans est un atout ;
- Disposer d'un moyen de locomotion est un atout ;

6. Contrat

- Contrat de travail à durée déterminée à raison de :
 - * 1h le matin (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi), soit 5h/semaine, de 7h15 à 8h15.
 - * 1h15 le midi (lundi, mardi, jeudi et vendredi), soit 5h/semaine, de 12h à 13h15.
 - * 2h10 ou 2h40 (en fonction de l'implantation scolaire) (lundi, mardi, jeudi et vendredi), soit 8h40 ou 10h40/semaine, à partir de 15h20.
 - * 4h50 le mercredi après-midi.
- Rémunération horaire brute de 6,84 EUROS indexation non comprise (soit un salaire horaire brut de 13,96 EUROS depuis le 1/12/2023) ;

7. Candidatures

Les candidatures écrites (CV avec photo + lettre de motivation), accompagnées d'un extrait de casier judiciaire modèle 2, doivent être adressées au Collège communal d'Awans, rue des Ecoles 4 à 4340 Awans, par courrier recommandé déposé à la poste, ou en mains propres au service du personnel (rue des Ecoles 4 à Awans), ou par mail à l'adresse recfin@awans.be **pour le 31 mai 2024 au plus tard.**

Les travailleurs pensionnés peuvent également poser leur candidature à la présente réserve de recrutement.

Toute information complémentaire peut être demandée auprès du Service du personnel, au 04/364.06.24 ou 04/364.06.25.

PAR LE COLLEGE

La Directrice générale f.f.,

(s) Valérie PAQUAY



Le Bourgmestre,

(s) Thibaud SMOLDERS